

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Domaine : 7-finances locales

Sous-domaine : 7.1 -
décisions budgétaires

Objet : décisions
modificatives

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 13

Date de convocation :
09/01/2025

Date de publication de la
présente délibération :

21 JANV 2025

La convocation du CM et le
compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés
conformément aux articles L
2221-7 et L 2121-7 du
C.G.C.T.

République Française

Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 14 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le quatorze du mois de janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Étaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusé : Mr PUGINIER Régis

Secrétaire de séance : Mme BIAU-PRADEL Gisèle

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le budget principal de la commune,
Vu la demande du Service Gestion Comptable de régularisation, suite à un trop perçu sur le FPIC.

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement :

. 7392221 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales :	+ 2223 €
. 60612 Energie - Electricité :	- 2223 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :
. accepte la proposition de M. le maire telle que définie ci-dessus ;
. charge M. le Maire de toutes les formalités se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Ch. PRADEL

Signé par Christophe PRADEL, maire, le